



COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL

7EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 21 JUIN 2017

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad'hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal no 07/2017

- 1. Adoption de la zone réservée selon l'art. 46 LATC comprenant le règlement et les 4 plans.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier